



Organisation
mondiale de la Santé



Renforcer l'action du secteur sanitaire en faveur

de la santé et du développement des adolescents

Qu'est-ce que l'adolescence ?

Se déroulant entre les âges de 10 et 20 ans, l'adolescence est une période au cours de laquelle le sujet passe par des transformations majeures sur le plan physique et psychologique. Parallèlement, des modifications énormes se produisent aussi au niveau des interactions sociales et des relations de l'individu.

L'adolescence est une époque de la vie riche en possibilités, mais aussi pleine de risques. C'est l'occasion de réunir les conditions pour une vie adulte productive et en bonne santé et pour réduire la probabilité de problèmes pouvant survenir des années plus tard. Dans le même temps, les risques sont nombreux et, à cette période de la vie, des problèmes de santé ayant de graves conséquences immédiates peuvent survenir, tandis que certains commencent à s'adonner à des comportements problématiques susceptibles d'avoir des effets indésirables sévères pour la santé à un stade ultérieur.

Pourquoi investir dans la santé et le développement des adolescents ?

Pour des considérations de santé publique ainsi que des motivations économiques et de droits humains tout à fait valables.¹

Investir dans la santé des adolescents permet de prévenir 1,4 million de décès dans le monde qui, chaque année, sont provoqués par des accidents de la route, des violences, des suicides, le VIH ou les conséquences d'une grossesse. Cette démarche peut aussi améliorer la santé et le bien-être de millions d'adolescents qui connaissent des problèmes de santé tels que la dépression, l'anémie ou l'infection à VIH ; et promouvoir l'adoption de comportements sains, de nature à prévenir des problèmes de santé qui surviennent ultérieurement comme maladies cardiovasculaire et le cancer du poumon liés respectivement à l'inactivité physique et à la consommation de tabac dès l'adolescence. Elle peut enfin empêcher que des problèmes n'apparaissent à la génération suivante – prématurité et faible poids de naissance chez les nouveaux-nés de mères très jeunes.

On prend de plus en plus conscience des avantages économiques que l'on peut tirer en misant sur le développement d'adolescents sains et, a contrario, des coûts économiques qu'entraînerait l'inverse : les adolescents représentent un cinquième de la population mondiale ; en entrant dans la vie active en bonne santé et en pleine possession de leurs moyens, ils peuvent accroître la productivité économique de leur pays. Les économistes soulignent l'importance de la prise en compte de ce « dividende démographique » pour le développement national. Par ailleurs, le refus d'un tel investissement ne ferait qu'alimenter le cercle vicieux de la mauvaise santé et des privations socio-économiques. Par exemple, les filles originaires de communautés défavorisées sont plus exposées à une grossesse précoce que celles des milieux nantis. Elles perdent alors des possibilités d'éducation et d'emploi et restent dans la pauvreté.

Presque tous les pays sont signataires de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, laquelle déclare clairement que les adolescents ont le droit d'obtenir des informations sanitaires ainsi que les services de santé dont ils ont besoin pour survivre, grandir et développer pleinement le potentiel dont ils sont porteurs. Cela est particulièrement vrai pour les adolescents, risquant davantage que d'autres de développer des problèmes de santé provoqués par des facteurs sociaux, économiques et culturels qui augmentent leur vulnérabilité.

1 Le terme « adolescent » désigne les personnes âgées de 10 à 19 ans. Celui de « jeunes gens » désigne, quant à lui, la tranche des 10–24 ans.



Le « cadre des 4-S » mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de renforcer l'action du secteur sanitaire² en faveur de la santé et du développement des adolescents

Bien des secteurs ont beaucoup à faire pour améliorer la santé et le développement des adolescents. Le secteur sanitaire a un rôle crucial à jouer par le biais de nombreux acteurs, dont les instances gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

En accord avec les objectifs et avantages comparés de l'OMS, le Département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH) contribue de deux façons à améliorer la santé des adolescents : en recommandant l'adoption d'approches exhaustives, multisectorielles et basées sur des données factuelles ; et en délimitant, tout en la soutenant, la contribution décisive du secteur sanitaire, notamment le rôle de chef de file que jouent les ministères de la santé.

Le cadre des 4-S utilise actuellement deux « points d'entrée programmatiques » : la prévention du VIH, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH ; et la prévention des grossesses précoces ainsi que de la mortalité et de la morbidité qui lui sont associées.

Cela s'explique premièrement par le fait que bon nombre d'adolescents et de jeunes gens vivent avec le VIH et que beaucoup rencontrent aussi des problèmes de santé sexuelle et reproductive. Deuxièmement, ces priorités sont au cœur de nombreux objectifs de développement international (notamment des objectifs du Millénaire pour le développement). Enfin, la plupart des pays ont à leur disposition des programmes, stratégies et budgets nationaux pour s'atteler à ces priorités. A travers ces points d'entrée stratégiques, le cadre des 4-S peut aussi être utilisé au sujet des problèmes de santé publique comme la nutrition, la santé mentale, la consommation de substances et la violence intentionnelle ou non-intentionnelle.

Quels sont les problèmes abordés ?

- Bon nombre de programmes consacrés à la santé sexuelle et reproductive et à la lutte contre le VIH insistent sur le fait que les adolescents ont besoin d'une attention particulière. Or, bien souvent, leurs problèmes ne sont pas abordés de manière systématique ni concertée par ce type de programme.
- D'autres secteurs (l'éducation ou l'emploi) et des organisations de la société civile (groupes confessionnels, par exemple) s'emploient aussi à promouvoir activement la santé des adolescents. Dans le secteur sanitaire, les informations et les services pertinents fournis par les pouvoirs publics, les ONG, les prestataires du secteur privé et autres sont souvent ponctuels.

2 Le secteur de la santé comprend les organismes publics ayant pour mission de s'occuper de la santé, mais aussi d'autres organisations qui contribuent à la santé des adolescents, comme les établissements médicaux, les établissements d'enseignement infirmier, les organisations non gouvernementales (y compris les organismes à but non lucratif et les organismes commerciaux), ainsi que les organismes de la société civile. Dans le cadre de leurs activités, tous ces organismes s'efforcent d'améliorer la compréhension des besoins des adolescents, de plaider pour accorder davantage d'attention aux problèmes qui les touchent, de satisfaire leurs besoins et de respecter leurs droits.

Au plan national, les ministères de la santé pourraient diriger les diverses initiatives de façon à les intégrer au sein d'une action nationale cohérente. Les programmes de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH devraient incorporer les éléments fondamentaux du cadre des 4-S afin de renforcer l'action du secteur sanitaire en faveur de la santé des adolescents :

- en recueillant et en utilisant des informations stratégiques ;
- en élaborant des politiques d'appui reposant sur des bases factuelles ;
- en élargissant l'offre et l'utilisation de services et de produits sanitaires ; et
- en renforçant l'action et les liens avec les autres secteurs gouvernementaux.

S 1. Recueillir des informations stratégiques et les utiliser

Le manque de données exactes et actualisées sur la santé des adolescents entrave la formulation de politiques et de programmes.

Dans de nombreux pays, les données sur la santé des adolescents sont recueillies dans des monographies, enquêtes nationales ou infra-nationales et dans les systèmes d'information sanitaire mis en place. Or les résultats et les analyses ne sont pas systématiquement disponibles et, par conséquent, ne contribuent pas à l'élaboration des politiques et des programmes.

Les données sur les critères de santé (mortalité maternelle, par exemple), de comportement (attitude négative face à la nécessité de consulter en présence de signes de danger pendant la grossesse), les déterminants de ces comportements (par exemple, manque de connaissance des signes de danger et manque de soutien familial face à la consultation) ainsi que les résultats des actions programmatiques (par exemple, la proportion des adolescentes enceintes qui cherchent des soins prénatals) ne sont que rarement disponibles. Lorsqu'elles existent, ces données ne sont généralement pas ventilées par âge et par sexe.

Quelles sont les implications pour l'action par le secteur santé ?

Les ministères de la santé devraient faciliter la collecte, la ventilation, l'analyse, la diffusion et l'utilisation systématiques des données-ventilées par âge et par sexe – portant sur les divers aspects de la santé des adolescents – dans le but de sensibiliser et d'éclairer l'élaboration des politiques et des programmes pertinents.



2

S 2. Élaborer des politiques d'appui reposant sur des données factuelles³

Les stratégies nationales de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH désignent en général les adolescents comme un groupe important à cibler dans les analyses de situation, mais spécifient peu souvent ce qu'il y a lieu de faire pour répondre aux besoins et aux problèmes qui sont mis en évidence.

Même lorsque les stratégies nationales pertinentes contiennent des déclarations de principe favorables aux actions programmatiques (elles indiquent, par exemple, que tous les adolescents doivent être informés sur le VIH de façon à pouvoir se protéger), elles ne contiennent pas de déclarations d'orientation reposant sur des bases factuelles (par exemple, sur les approches avérées pour renseigner et éduquer les adolescents).

Quelles sont les implications pour l'action par le secteur santé ?

Les stratégies nationales de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH devraient comporter des déclarations de principe (reposant sur des données solides) à même de favoriser ou d'orienter le choix des actions programmatiques à mener et la façon de les mettre en œuvre pour satisfaire les besoins et résoudre efficacement les problèmes spécifiques des adolescents de façon satisfaisante.

S 3. Élargir l'offre de services et de produits sanitaires

3

Dans la plupart des pays, les services de santé sont dispensés à l'ensemble de la population – dont les adolescents – par des hôpitaux et des dispensaires publics, des ONG, des personnes physiques et des organismes du secteur privé. Toute une série d'obstacles entravent l'utilisation de ces services par les adolescents. Pour réagir à cette situation, de nombreuses ONG s'investissent dans la prestation de services de santé expressément axés sur les besoins des adolescents en se mettant à leur portée. De telles initiatives sont souvent de petite envergure et limitées dans le temps. À de rares exceptions près, leur fiabilité laisse à désirer.

3 Dans le présent document, le terme de la politique est utilisé pour désigner les déclarations par le ministère de la santé qui permettent une action programmatique particulière (par exemple, tous les adolescents du pays devraient être bien informés des méthodes de prévention du VIH) ou **inspirent** une action programmatique particulière (par exemple, les professeurs de science de tous les établissements secondaires du pays devraient initier leurs élèves aux dangers du VIH et leur expliquer comment l'éviter). **Stratégie**: un document publié par le ministère de la santé qui présente un train de mesures à prendre pour atteindre un objectif spécifique (par exemple, une stratégie nationale visant à traiter et soutenir les personnes vivant avec le VIH dans un pays comprendrait un ensemble d'interventions complémentaires que les différents acteurs du secteur de la santé devraient mettre en œuvre aux niveaux national et du district).

Quelles sont les implications pour l'action par le secteur santé ?

1. Les ministères de la santé devraient encadrer et canaliser la prestation de services sanitaires destinés aux adolescents tant au sein du secteur public qu'à l'extérieur.
2. Les ministères devraient aussi mettre en place des initiatives au sein des programmes nationaux de lutte contre le VIH, de santé sexuelle et reproductive ou autres, lesquelles permettraient d'élargir la couverture et d'améliorer la qualité des services de santé proposés aux adolescents (en particulier à ceux qui risquent davantage de rencontrer des problèmes sanitaires et sociaux) dans le but d'atteindre des critères de santé clairement définis.

4

S 4. Renforcer d'autres secteurs

Dans certains contextes, d'autres secteurs (comme l'éducation et la jeunesse) et les organismes de la société civile (institutions confessionnelles) ne contribuent pas à la santé des adolescents à hauteur de ce que l'on attend d'eux. Les interventions, lorsqu'elles existent, consistent en général à informer et éduquer à la santé, à mettre en place des savoir-faire pratiques, à rendre les adolescents autonomes et à mobiliser les communautés pour qu'elles répondent à leurs besoins. A de rares exceptions près :

- ces activités reposent rarement sur des données factuelles ;
- aucun effort n'est fait pour évaluer les répercussions de telles activités ;
- les activités ne sont pas menées en collaboration avec celles du secteurs de la santé.

Quelles sont les implications pour l'action par le secteur santé ?

1. Le secteur de la santé (et plus particulièrement les ministères de la santé) devrait engager le dialogue avec d'autres secteurs et avec des organisations de la société civile afin de prendre une part active aux questions de santé sexuelle et reproductive et à la lutte contre le VIH chez les adolescents, et les aider à cette fin en se fondant sur des approches reposant sur des données factuelles.
2. D'autres secteurs, dont les organisations de la société civile, devraient apporter une contribution complémentaire essentielle au service de la santé des adolescents, en collaboration avec le secteur de la santé.

Renforcer l'action nationale du secteur sanitaire en faveur de la santé et du développement des adolescents

Processus systématique

Niveau national

Analyse de situation/examen succinct du programme

Mise au point d'une stratégie du secteur de la santé au sein d'une stratégie multisectorielle

Élaboration de normes nationales de qualité

Dissemination of approved national standards (to the regional / provincial level)

Mise au point/adaptation de produits génériques

Élaboration d'un plan d'action et d'un plan d'élargissement national

Niveau du district

Orientation des responsables de district

Orientation des équipes de gestion sanitaire de district

Exercice de cartographie au niveau du district

Mise au point d'un plan d'élargissement au niveau du district

Orientation des directeurs d'établissements de soins

Niveau de l'établissement de soins

Orientation du personnel des établissements de soins

(Auto-)Évaluation de la qualité en vue de cerner les domaines laissant à désirer

Élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité

Un processus systématique a été mis au point pour renforcer l'action du secteur de la santé en matière de santé de l'adolescent dans chaque pays, notamment en étendant la prestation des services qui sont destinés aux adolescents. Tout commence par un train de mesures adoptées au niveau national, qui sont suivies par des actions ultérieures aux niveaux des districts et des établissements de soins.

Niveau national

Le département du ministère de la santé chargé d'améliorer la santé de l'adolescent devrait s'acquitter des actions et fonctions ci-après :

Mettre en œuvre un processus national graduel :

1. Procéder à une analyse de la situation de la santé des adolescents ou d'un examen de programmes de santé publique sélectionnés.
2. Élaborer une stratégie pour renforcer la réponse du secteur sanitaire face à la santé des adolescents au sein d'une stratégie multisectorielle.
3. Élaborer des normes nationales de qualité pour la prestation de services sanitaires aux adolescents.⁴
4. Diffuser les normes nationales de qualité approuvées au niveau régional/provincial.
5. Concevoir/adapter des produits génériques susceptibles de promouvoir et d'éclairer la mise en œuvre et le suivi des activités pour la mise en place des normes de qualité.
6. Développer un plan d'élargissement national pour la mise en œuvre des normes de qualité avec estimation des coûts
7. Orienter et faire intervenir les responsables des administrations de district, ainsi que les chefs d'équipe de gestion sanitaire de district.

Pour mettre en œuvre ces mesures, le département responsable doit aussi :

- institutionnaliser ces activités au sein de l'action menée par les entités ministérielles pertinentes ;
- définir les sources d'appui technique requises tout au long de ce processus progressif ;
- intégrer les activités et les coûts qui leur sont associés dans les plans de travail et les budgets existants.

Fonctions continues :

- communiquer les politiques nationales à tous les protagonistes pertinents et veiller à leur application ;
- faire en sorte que les équipes de gestion sanitaire de district et les établissements de soins disposent des ressources nécessaires pour dispenser leurs services de santé aux adolescents, notamment : du personnel ; de principes directeurs et modes opératoires normalisés ; de matériels pédagogiques ; d'équipements, de médicaments et autres fournitures ;
- élaborer et/ou adapter les méthodes et outils existants afin d'améliorer les compétences et les attitudes des soignants ainsi que les matériels d'information destinés aux membres de la communauté et aux adolescents ;
- appuyer la documentation et le partage de données d'expérience afin de renforcer les mesures prises par le secteur sanitaire en faveur de la santé des adolescents.

⁴ Les normes nationales comprennent les tableaux décrivant la qualité requise et autres caractéristiques inhérentes aux services de santé en faveur des adolescents, du point de vue à la fois des utilisateurs et des prestataires. Ces normes se fondent sur l'expérience locale et reposent sur les données factuelles rattachées à trois volets : comment améliorer les compétences et les attitudes des prestataires de services de santé et des personnels d'appui ; comment faire évoluer les établissements de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés aux adolescents ; et comment inciter la communauté à susciter et soutenir une demande de services de santé chez les adolescents.

Surveillance :

La surveillance des travaux accomplis par le ministère de la santé devrait être assurée par les hauts fonctionnaires qui y sont attachés et par les autres acteurs concernés au sein et en dehors du gouvernement. Il s'agirait d'évaluer si les actions nationales détaillées et les fonctions continues nationales ont été conduites avec succès. Les conclusions serviront à réorienter la planification fondamentale au niveau national.

Niveau du district (Équipes de gestion sanitaire de district)

Les chefs d'équipe de gestion sanitaire de district et leurs membres devraient s'acquitter des actions et fonctions pour la mise en œuvre des normes de qualité :

Mettre en œuvre le processus graduel :

1. Axer tous les responsables de district pertinents sur le renforcement des mesures en faveur de la santé des adolescents et les inciter à participer.
2. Faire intervenir dans ce processus les équipes de gestion sanitaire de district.
3. Conduire un exercice de cartographie au niveau du district.
4. Élaborer, au niveau du district, un plan d'élargissement de la prestation de services de santé en faveur des adolescents.
5. Orienter les directeurs des établissements de soins.

Fonctions continues :

- servir de passerelle entre l'échelon national et les établissements de soins, contribuant par là même à s'assurer que ces établissements disposent des ressources nécessaires pour fournir des services de santé aux adolescents, et notamment : du personnel suffisant ; de principes directeurs et modes opératoires normalisés ; de matériels pédagogiques ; d'équipements, de médicaments et autres fournitures ;
- favoriser des relations de travail plus étroites entre les directeurs d'établissements de soins, entre les responsables du secteur de la santé et leurs homologues, et entre les établissements de soins et les organisations communautaires ;
- aider les directeurs d'établissements de soins à évaluer la qualité de leur prestation de services et à tirer parti de ces conclusions pour combler les lacunes et remédier aux points faibles ;
- inciter les directeurs d'établissements de soins à mener des actions primordiales dans leur établissement et dans la communauté.

Surveillance :

La surveillance des travaux accomplis par l'équipe de gestion sanitaire de district devrait être assurée par des hauts fonctionnaires au niveau national et d'autres protagonistes (organismes de financement, par exemple). Il s'agirait d'évaluer si les actions étape par étape et les fonctions continues ont été conduites avec succès. Les conclusions serviront à réorienter la planification fondamentale au niveau du district et au niveau national.

Niveau de l'établissement de soins (Directeurs des établissements de soins)

Les directeurs des établissements de soins devraient s'acquitter des actions et fonctions ci-après :

Mettre en œuvre le processus graduel :

1. Cadrer le personnel de l'établissement.
2. Procéder à une évaluation de la qualité de l'établissement afin de déterminer les points faibles (par rapport aux normes de qualité)
3. Développer un plan d'amélioration de la qualité.
4. Surveiller sa mise en oeuvre.
5. Procéder à une réévaluation de la qualité, suivre les progrès accomplis pour respecter les normes régissant la prestation de services de santé aux adolescents.

Fonctions continues :

- collaborer avec les autorités du district pour veiller à ce que l'établissement de soins dispose des ressources nécessaires pour prodiguer des services de santé aux adolescents, à savoir : du personnel suffisant ; de principes directeurs et modes opératoires normalisés ; de matériels pédagogiques ; d'équipements, de médicaments et autres fournitures ;
- inciter le personnel de l'établissement de soins à travailler efficacement ;
- veiller à ce que l'établissement soit adapté aux adolescents ;
- nouer et entretenir des relations avec les organisations communautaires implantées dans la zone desservie par l'établissement de soins.

Surveillance :

La surveillance des prestations assurées par l'établissement de soins devrait être effectuée de façon continue par le personnel de l'établissement. Elle devrait aussi être assurée périodiquement par des responsables au niveau national et au niveau du district, en collaboration avec le personnel de l'établissement. Cette surveillance devrait évaluer si les mesures et les fonctions indiquées ci-dessus sont conformes à la réalité. En outre, elle devrait comprendre des évaluations de qualité des établissements de soins et de l'utilisation des services sanitaires par les adolescents. Cette information contribuera à réorienter la planification fondamentale au niveau du district et au niveau national.

Principaux objectifs de l'action du Département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent dans les pays cibles

Le Département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH) a élaboré le cadre des 4-S en vue de renforcer la réponse du secteur sanitaire à l'égard de la santé de l'adolescent. Il donne aussi les grandes lignes du processus systématique pour l'élargissement de la fourniture de services et de produits sanitaires aux adolescents.

Afin d'avoir une motivation claire et partagée dans chacun des pays, les objectifs du cadre des 4-S pour renforcer l'action du secteur de la santé en faveur de la santé et du développement des adolescents ont été élaborés à quatre niveaux :

Niveau communautaire

- Les membres de la communauté sont conscients des besoins de services de santé des divers groupes d'adolescents et appuient cette prestation.
- Les prestataires de services de santé ne sont pas moralisateurs mais prévenants vis-à-vis des adolescents et leur prodiguent les services et les produits dont ils ont besoin.
- Les centres de prestation de services sanitaires mènent des actions qui permettent aux adolescents d'obtenir les services dont ils ont besoin dans un climat accueillant.
- Les adolescents savent pourquoi, quand et où ils peuvent obtenir des services de santé, se sentent capables et désireux de les obtenir et font la démarche en cas de besoin.

Niveau du district

Les principaux responsables exposent clairement les mesures qu'ils doivent prendre afin de mettre en oeuvre et de suivre le plan national d'action concerté pour élargir la fourniture de services de santé et leur utilisation par les adolescents, et peuvent les mettre à exécution.

Niveau national

Les principaux responsables des programmes de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH doivent être conscients de l'appui que l'OMS peut apporter, croire en sa valeur et oeuvrer pour la mise en oeuvre des actions liées au cadre des 4-S.

Bureaux de pays de l'OMS

Les représentants nationaux de l'OMS devraient connaître le cadre des 4-S et l'appuyer.

Le personnel international et national sur place est conscient du cadres 4-S, et devrait aussi être en passe et à même d'épauler le ministère de la santé pour qu'il s'acquitte des quatre fonctions liées au cadre des 4-S, faisant appel pour ce faire à des partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur.

Le Département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent collabore désormais avec les bureaux régionaux et les représentants de l'OMS et avec d'autres partenaires afin d'appliquer cette approche systématique dans un certain nombre de pays désignés comme « pays cibles ». Ce ciblage vise à :

- démontrer la faisabilité et l'intérêt qu'il y a à appliquer l'approche des 4-S afin de renforcer la façon dont le ministère de la santé – et en particulier les programmes nationaux de santé reproductive et/ou de lutte contre le VIH – envisage les besoins spécifiques des adolescents et des jeunes gens ;
- démontrer que le Département CAH apporte une valeur ajoutée aux travaux des principaux partenaires et intervenants qui s'efforcent d'améliorer la santé et le développement des adolescents ;
- faire office de sites de démonstration pour les autres pays.

Sur les plans de la santé publique, de l'économie et des droits humains, il y a de solides raisons pour investir dans la santé des adolescents.

Les gouvernements réalisent de plus en plus que le besoin d'action est pressant.

On sait de mieux en mieux ce que les différents secteurs doivent faire pour améliorer la santé et le développement des adolescents.

Le secteur de la santé a une contribution essentielle à apporter dans le cadre de cette action plus vaste.

Le département CAH aide le secteur de la santé à apporter la contribution qu'il doit fournir.

Rejoignez-nous pour faire bouger les choses.



Pour obtenir de plus amples informations et se procurer des publications, prière de contacter le :

Département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH)
Organisation mondiale de la Santé
20 Avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse

Tél. : +41 22 791 3281

Télécopie : +41 22 791 4853

Courriel : cah@who.int

Site Web : http://www.who.int/child_adolescent_health

© Organisation mondiale de la Santé, 2009